## MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS KANBOKO HERRIKO ETXEA

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

20250320-001

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le 26/03/2025

ID : 064-216401604-20250320-20250320\_001-DE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

#### **SEANCE DU 20 MARS 2025**

OBJET / GAIA: Communication des décisions prises par M. le Maire par délégation du Conseil municipal.

### DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA: 14 mars 2025.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 23
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents: M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés: Mme Yolande Huguenard, adjointe, M. Jean-Jacques Lassus, M. Sébastien Carre, M. Peio Etxeleku, M. Philippe Bacardatz, M. Jean-Paul Alaman, conseillers municipaux.

Procuration: Mme Yolande Huguenard à Mme Eliane Aizpuru; M. Jean-Jacques Lassus à M. Robert Poulou; M. Sébastien Carré à M. Christian Devèze; M. Peio Etxeleku à M. Jean-François Lacosta; M. Philippe Bacardatz à Mme Amaia Beyrie; M. Jean-Paul Alaman à Mme Nathalie Aïçaguerre.

<u>Secrétaire / Idazkaria</u>: A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

En application des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations accordées par délibération du Conseil municipal en date du 11 juin 2020 :

- Décisions relatives à la délivrance et la reprise de concessions au cimetière pour la période du 15 février au 7 mars 2025;
- 14 février 2025 : Attribution des 15 lots du marché à procédure adaptée pour la réhabilitation du mur à gauche pour un montant HT (avec PSE pour le lot n°3) de 1 398 773,07 €;
- 25 février 2025 : Signature convention avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour encadrant l'attribution d'une subvention ;
- 25 février 2025 : Gel loyers pour 2 appartements communaux.

# MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS KANBOKO HERRIKO ETXEA

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

20250320-001

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID: 064-216401604-20250320-20250320\_001-DE

Le Conseil municipal à l'unanimité:

PREND ACTE des décisions prises par M. le Maire par délégation du Conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme:

Joana LACARRA

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria

Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza